



## Sa femme lui interdit de me voir alors qu'elle a des amants

Par **pseudo84**, le **17/05/2008 à 20:59**

voilà je divorce dans 4 jours et de mon coté tout se passe bien. En revanche, mon nouvel amour a un divorce plus compliqué car ils ont un bien immobilier. Sa femme a plusieurs amants mais elle refuse que nous nous voyons car nous étions amies elle et moi et trouve que je lui vole son mari qui veut le divorce pour vivre avec moi. Elle veut donc me le faire payer. A priori elle a tous les droits mais lui aucun. A t'on le droit de nous voir ? Doit il attendre d'être divorcé pour que l'on se voit tous les deux ? Elle semble le menacer de lui retirer ses enfants. Je ne connais pas nos droits, je ne veux pas céder à tous ses caprices. Pourquoi aurait elle le droit de papillonner alors que nous nous aimons et ne pouvons nous voir, on en souffre beaucoup ! Merci de m'aider.

Par **Visiteur**, le **17/05/2008 à 23:39**

Bonsoir,

L'article 215 du Code Civil érige en principe que les époux s'obligent mutuellement à une communauté de vie.

On doit dès lors considérer que les époux ont un véritable devoir de cohabitation auquel seul le juge peut valablement mettre fin notamment dans le cadre des mesures provisoires lorsque les résidences séparées sont organisées et que le juge rend une ordonnance permettant alors aux époux de vivre séparément

La meilleure solution est donc de lancer la procédure de divorce, qui permettra aussi de régler également les choses en ce qui concerne les enfants.

Très cordialement

Par **pseudo84**, le **18/05/2008** à **10:09**

Merci beaucoup de votre réponse !! seulement ils font un divorce par consentement mutuel et l'avocat leur a dit qu'ils devaient avoir vendu leur maison avant de mettre en route la procédure de divorce ! Nous sommes donc pris au piège ça peut prendre du temps. N'est-il pas possible d'engager cette procédure avant la vente ? Merci de me renseigner je suis perdue et pour le coup malheureuse de vivre ainsi. Merci cordialement